

<b>Etablissement Public de Coopération Culturelle « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier »</b>	<b>DÉLIBÉRATIONS DU CA N°2024-003</b>
	Séance du :  <b>11/10/2024</b>
<b>Election de la Présidence du Conseil d'Administration</b>	

*Le onze octobre deux mille vingt-quatre à 16 heures 30, les membres du Conseil d'Administration de la Cité du Théâtre et des Arts associés se sont réunis au siège de l'EPCC, 178 rue de la Carriérasse, 34 090 Montpellier, sur convocation en date du 26 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur le Préfet.*

**Étaient présents :** M. Michaël Delafosse, M. Eric Penso Mme Tasnime Akbaraly Mme Véronique Brunet, M. Renaud Calvat, M. le Préfet du Département de l'Hérault, M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles de la Région Occitanie, Mme Agnès Robin, Mme Florence March, M. Jacky Vilacèque

**Étaient représentés :** M. Geniès Balazun, Mme Céline Sala-Pons

**Étaient excusés :**

**Autres participants :** Mme Anaïs Danon, Mme Juliana Stoppa, M. Stéphane Roquart (en visioconférence), M. Florian Oliveres, M. Joël Hingray, M. Sylvain Bianca Maria



## **Election de la Présidence du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants ;*

*Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;*

*Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;*

*Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2024, portant création de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » ;*

*Vu les statuts de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral de création et notamment l'article 10 ;*

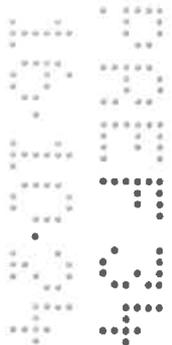
Entendu l'exposé de Monsieur le Préfet,

CONSIDERANT que Montpellier Méditerranée Métropole, la Ville de Montpellier et l'Etat, ont convenu de créer un Etablissement Public de Coopération Culturelle, dans le cadre du dispositif des articles L. 1431-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et ce, pour assurer le développement de la diffusion du théâtre, du spectacle vivant et des formes pluridisciplinaires auprès du grand public et encourager la création contemporaine ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'élire le.la Président.e du Conseil d'Administration, lequel est, conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de l'EPCC et dans le respect de l'article R. 1431-8 du CGCT, élu en son sein, à la majorité des deux tiers de ses membres, pour une durée de trois ans renouvelables, qui ne peut toutefois excéder la durée de son mandat de membre du Conseil d'Administration.

Vu la candidature de M. Michaël Delafosse

Après vote à bulletins secrets,



**DECIDE d'élire aux fonctions de Président.e du Conseil d'Administration de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier », M.Michaël Delafosse, lequel est immédiatement installé en cette qualité, Monsieur le Préfet de Département lui transmettant la présidence de séance.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an visés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire*

Transmis en Préfecture le : .....

Publié et certifié exécutoire le : .....

